

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 9 (1897)
Heft: 1

Rubrik: Société photographique de la Savoie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue Suisse de Photographie

Omnia luce!

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

Les manuscrits ne sont pas rendus.

Société photographique de la Savoie.

Séance du Conseil d'administration du 3 janvier 1897.

M. Perrin, président, ouvre la séance à 9 heures moins un quart.

M. Abrioud rend compte des pourparlers engagés avec MM. Lumière par M. Imbert et ensuite par lui.

Il en résulte que MM. Lumière sont à notre disposition pour donner le lundi 1^{er} février 1897, à 1 heure du soir, deux séances de cinématographe à la salle de l'orphelinat offerte aux élèves des écoles libres du Verney, de l'Externat et de l'Orphelinat.

Une séance, à 4 heures, au Théâtre, offerte aux élèves des écoles municipales, lycée et écoles normales de jeunes filles.

Une séance à 5 heures, offerte aux élèves du Lycée et écoles municipales de garçons.

Une séance à 8 heures, offerte aux membres actifs, honoraires de la Société, leurs familles et les invités.

Une séance payante à 50 centimes pour le public, à 9 heures du soir, au bénéfice des pauvres de la ville.

Il ne reste que des questions de détail d'installation à trancher avec la maison Lumière, et à faire les invitations d'usage aux tiers intéressés.

La Compagnie électrique de Chambéry fournira l'installation de la lumière à arc voltaïque pour ces projections pour la somme de 170 francs.

Le Conseil vote la somme de 250 francs pour parfaire à ces premiers frais et à ceux qui dépendront de ces six séances.

L'assemblée générale du 10 décembre 1896 avait nommé MM. Mullin, Lapeyre et Abrioud pour présenter un rapport et devis pour l'achat d'accessoires de pose, chambre d'atelier et lanterne d'agrandissement. Une circulaire a été envoyée à tous les fabricants pour l'obtention des nouveaux catalogues avec dénomination des objets demandés ; plusieurs maisons ayant fait des offres avantageuses mais pressées pour des articles en occasion, le Conseil a voté la somme de 250 francs destinée à l'achat des divers articles ci-dessus précités, notamment un fort pied de chambre d'atelier, un meuble rustique à 10 transformations, un guéridon sculpté, un cache-bas de fond et un siège renaissance ; il resterait à se pourvoir d'une petite chambre d'atelier 13 × 18 avec multiplicateur, d'une lanterne d'agrandissement, une chaise fantaisie, et de trois ou quatre menus objets, le tout en occasion en parfait état de fonctionnement coûtera environ 350 francs au lieu de 550 francs.

La séance est levée à 11 heures et demie.

Le secrétaire,

F. DOLIN.

Assemblée générale du 7 janvier 1897.

M. Perrin, président, ouvre la séance à 8 heures et demie du soir.

Lecture est donnée du compte rendu de la séance précédente, lequel est adopté. M. Abrioud rend compte à l'assemblée des démarches faites pour la présentation à Chambéry du cinématographe de MM. Lumière, dans l'ordre cité au compte rendu de la séance du Conseil d'administration.

Les invitations ont été lancées aux tiers intéressés après la demande d'usage de l'occupation du Théâtre municipal à M. le Maire de Chambéry et au prêt, par M. le Directeur de l'Orphelinat, de la grande salle de cet établissement.

Il est décidé que tous les membres actifs et honoraires recevront quatre cartes pour eux et leurs familles.

M. le Président propose un vote de remerciements à M. le Maire et à MM. les Conseillers municipaux pour l'intérêt constant qu'ils portent à notre Société en maintenant l'allocation de 100 francs pour cette année comme les années précédentes.

Des remerciements sont adressés aux journaux photographiques qui ont bien voulu continuer à nous envoyer à titre gracieux leurs publications et bulletins périodiques, savoir :

La Revue suisse de photographie.

L'Amateur-photographe.

Le Monde photographique.

La Photographie.

La Photo-Revue.

La Photographie française.

Le Photo-Journal.

Le Journal des photographes.

L'Indicateur photographe.

Les Procédés modernes.

Bulletin de la Société française de photographie.

- » *de la Société havraise.*
- » *de la Société lorraine.*
- » *du Photo-Club nancéien.*
- » *du Photo-Club de la Gironde.*
- » *de la Société jurassienne.*
- » *de la Société dauphinoise.*

Sur la proposition de plusieurs membres, l'assemblée décide qu'il soit fait un tirage d'agrandissements au brochure à offrir à tous les membres honoraires comme en 1896. MM. les membres actifs sont priés de vouloir bien remettre au préparateur leurs meilleurs clichés dont un choix sera fait pour le tirage de ces agrandissements, soit en paysages, monuments ou scènes de genre.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Pector, secrétaire général de l'Union nationale des Sociétés photographiques de France, à la date du 4 janvier 1897.

M. le Secrétaire donne lecture du compte rendu de l'exercice 1896.

M. Imbert propose que la Société fasse une exposition dans le courant de l'année.

La proposition est adoptée pour le courant de septembre 1897, de façon à donner le temps aux membres actifs de recueillir de nombreuses et bonnes épreuves.

Compte rendu de l'année 1896.

La Société a reçu dans le courant de l'année 1896, 14 membres actifs, 1 membre temporaire; elle a donné l'hospitalité de ses locaux à 11 membres des Sociétés correspondantes de passage à Chambéry.

Par suite de départs et démissions, elle a enregistré la perte de 19 membres actifs et 4 membres honoraires.

En résumé, elle se trouve composée au 1^{er} janvier 1897 de :

2 membres fondateurs.
68 membres actifs.
38 membres honoraires.

formant un total de 102 sociétaires.

L'atelier a été retenu pour pose, agrandissement, reproduction, etc., par 177 inscriptions des sociétaires.

Le magasin de la Société, tenu par le préparateur, M. Grimal, sous le contrôle du Conseil d'administration, a fait une vente de produits et appareils pendant l'année 1896 de 7,400 francs.

La Société remercie vivement MM. Mullin et Blard pour les conférences théoriques et pratiques qu'ils ont donné en 1896 aux assemblées générales.

Le compte de M. le Trésorier se clôture comme suit pour l'exercice 1896 :

En sommes reçues	Fr.	1913 50
En sommes payées	»	1306 90
		<hr/>
Espèces en caisse.	Fr.	606 60
Matériel de la Société, déduction faite du $\frac{1}{4}$ pour l'amortissement en 9 ans	»	1288 —
		<hr/>
Avoir de la Société	Fr.	1894 60
		<hr/>

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'article 12 des statuts, il doit être procédé aux élections des membres du Conseil d'administration pour l'année 1897.

Sont élus :

<i>Président :</i>	MM. Perrin.
<i>Vice-président :</i>	des Francs.
<i>Secrétaire :</i>	Dolin, F.
<i>Trésorier :</i>	L. Abrioud.
<i>Administrateur :</i>	de Guillebon.
<i>id.</i>	Blard.
<i>id.</i>	Mullin.
<i>id.</i>	Imbert.

M. Perrin remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait de le présenter à nouveau à la présidence de la Société, et introduit comme suit le budget de 1897.

Budget de 1897.

RECETTES

Cotisations de membres actifs	Fr.	1020	—
» de membres honoraires	»	320	—
4 entrées	»	20	—
28 placards	»	70	—
	Fr.	1430	—

DÉPENSES

Location	Fr.	200	—
Eau et supplément	»	80	—
Gaz	»	140	—
Chauffage	»	60	—
Assurances	»	20	—
Intérêts	»	65	—
Cotisation (Union).	»	20	—
Séances de projections	»	250	—
Agrandissement, frais et entretien	»	175	—
	Fr.	1300	—
	Fr.	1300	—
	Fr.	130	—

EXCÉDENT DES RECETTES

De 1896, espèces en caisse	Fr.	606 60
De 1897, excédent en recettes	»	130 —
		<hr/>
Total	Fr.	736 60
Commandes de divers accessoires et appareils approuvés par le Conseil d'administration, séance du 3 janvier 1896	»	450 —
		<hr/>
Il restera disponible pour l'exercice de 1897.	Fr.	486 60
plus allocation probable du Conseil municipal de la somme de.	»	100 —
L'avenant de réception de nouveaux membres pendant l'année 1897.		

Etant donné la somme disponible pour l'exercice 1897, M. le Président propose qu'il soit voté une somme de 350 fr. pour parfaire aux achats nécessaires pour le salon de pose et la transformation du laboratoire n° 3 en chambre noire avec appareil d'agrandissement, et propose la nomination d'une commission composée de MM. Mullin, Dolin, F. et Abrioud, pour terminer ces achats et faire exécuter les travaux nécessaires ; l'assemblée vote le crédit demandé et charge ces messieurs de ces divers achats et aménagements.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le secrétaire,

F. DOLIN.

